

contestation lettre d'avertissement

Par **regio**, le **09/04/2007** à **15:27**

bonjours a tous

je travaille dans une entreprise de peinture,revetement de sol,... et je viens de recevoir une lettre d'avertissement concernant mon arrivee sur mon chantier a 8h30 au lieu de 8h00 (je prenais un cafe sur un chantier a 5mn du miens) chose que je n'ai pas conteste aupres du metreur qui m'attendait sur place.

dans la lettre il me rappelle que la pause cafe est toleree et ne doit pas depasser 10mn et doit etre recuperee en fin de 1/2 journee.

ayant un brin de conscience professionnel quand meme ,j'ai assure une charge de travaille de 6h sur 3h30 dans la matinee (4h-0h30 retard).

a cela s'ajoute le fait que je ne prend que tres rarement le cafe au boulot et les peintres de l'entreprise emporte avec eux la thermos de cafe (donc au moins 5-6 pauses sur 8h) et ne recuperent jamais en fin de journee.

le metreur se permet d'aller quasiment tout les jours au cafe ,il lui est meme arrive d'enmener un ouvrier,il est courant que certains ouvriers prennent le cafe le matin au bistro ,que d'autres font le coup de rose le vendredi midi (donc arret vers 11h30),il fait effectuer des travaux chez des partenaires en les faisant pointer les ouvriers sur d'autres chantiers,n'ai pas toujours a l'heure a l'embauche a 8h a l'atelier, eh oui

un drole de chef dont je pense que les agissements ne sont pas connus de mon patron. considerant que le reglement doit etre le meme pour tous ,ma lettre est-elle contestable? j'assume totalement la responsabilite de mon retard.

niveau travaille (qualite,quantite effectuee,rapport client...)il n'y a rien a dire puisque ce metreur ne veut que moi pour sa clientele particuliere.

en reponse a sa conneries,je vais en faire part a mon boss.

merci pour vos reponses

cordialement regio

Par **Stéphanie_C**, le **10/04/2007** à **23:57**

Bonsoir,

Je pense qu'il faut en effet en parler (diplomatiquement) à ton chef, et attendre ici la réponse qu'il t'a apportée.

Si toi-même tu ne contestes pas le retard, et qu'en plus tu l'as bien rattrapé il n'y a pas de raison...

Ahhh les pauses café, le scandale latent de toutes les entreprises (et même la fonction publique, avec ceux qui disent qu'ils sont débordés et qu'on retrouve fossilisés 1/2 heure devant la machine)... roll

Par **Camille**, le 11/04/2007 à 11:18

Bonjour,

Toujours cette éternelle question du règlement intérieur "qui est le même pour tous". Et non, il ne l'est pas. Les emplois dits "à responsabilités", généralement les cadres qui sont d'ailleurs mensualisés, ne sont pas tenus de respecter aussi fidèlement les horaires que les non cadres (et pour cause, puisque la plupart du temps, il en font plus que le "barème syndical"...).

Donc, si vous êtes bien dans cette situation, j'ai quelques doutes sur l'accueil favorable, par votre patron, de votre contestation qui, en plus, ne porte pas sur le motif lui-même de la lettre d'avertissement, mais sur les horaires de votre supérieur hiérarchique, contestation envoyée par écrit, de surcroît.

Donc, je serais plutôt tenté d'être d'accord avec Stéphanie, c'est-à-dire, d'en "toucher discrètement deux mots", comme on dit, à votre patron pour qu'il ne puisse pas vous dire, par la suite, qu'il n'était pas au courant.

Mais ne partez pas de l'idée préconçue qu'il va vous donner (officiellement) raison.

D'un point de vue purement moral, je vous comprends, mais d'un point de vue purement réglementaire, on ne peut excuser une faute qu'on a commise sous prétexte que tout le monde, plus précisément ses supérieurs hiérarchiques, en fait autant (aux Prudhommes, par contre, c'est un argument qui pourrait porter, mais pour des raisons différentes).

Par **regio**, le 11/04/2007 à 22:12

bonsoir camille et stephanie

merci pour vos reponses ,j'ai effectivement rencontre mon patron ce mardi meme ,qui m'a plutot bien recu en comprenant que j'etais d'accord avec le fond mais pas la maniere.il a aussi reconnu sa maladresse pour l'emploi du mot "avertissement",c'etait juste pour recadrer les choses .mais comme tout le monde le sait,on ne discredite pas une hierarchie ,alors je lui ai ouvert les yeux sur celle-ci.

en resume c'etait du vent ,et seulement un chef qui voulait se faire mousser.mon patron m'a juste demande d'avertir mon chef quand je vais boire un cafe afin qu'on sache ou je suis .

MERCI PATRON .

merci pour vos reponses :wink: :wink: :wink:

cordialement REGIO Image not found: type unknown

toujours avoir un coup d'avance permet souvent de s'en sortir gagnant.